

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 28 février 2017.

RÉSOLUTION

2017-064

RÉNOVATION URBAINE – BIENS PATRIMONIAUX

**AVENANT À L'ENTENTE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE INTERVENUE
AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE
CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – ENTENTE
DE RESTAURATION DE PATRIMOINE POUR L'ANNÉE 2014-2017**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QU'une entente, en matière de restauration du patrimoine portant le numéro 521019, est intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications, le 1^{er} avril 2014 et qu'elle se termine le 31 juillet 2017;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a transmis à la Ville un avenant qui modifie l'article 7 A pour reporter au 31 décembre 2017 la date à laquelle une évaluation de l'entente sera entreprise conjointement par les parties et qui remplace également l'annexe B afin de la rendre conforme à la nouvelle répartition budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a transmis à la Commission l'avenant et l'annexe B modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve les modifications contenues à l'avenant et à l'annexe B, joints à la présente résolution, et autorise le maire suppléant et le directeur général à le signer, pour et au nom de la Ville.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire